



## Assemblée Générale 2018

Samedi 15 Décembre 2018  
Châteauneuf-sur-Isère (26)

### Associations Présentes et représentées

- ✓ 42 associations membres adhérentes
- ✓ 1 association membre associée
- ✓ 4 associations non membres

L'Assemblée Générale ordinaire et extraordinaire est ouverte à 10H00

### Bilan d'activités de l'année

Les bilans moraux et d'activité ont été diffusés il y a plusieurs semaines. Nous partions du principe qu'ils ont été lus par les membres. En effet, l'objectif est d'écourter autant que faire se peut la partie administrative de l'Assemblée générale pour plus se consacrer aux aspects « rencontres »

Quelques éléments vont toutefois être détaillés.

#### Partenariat avec la Fédération d'Airsoft Sportif (FAS)

La FAS cherche à se développer en intégrant de la simulation au sein de ses activités sportives. Par ailleurs, le constat est le même dans les deux fédérations : certains joueurs pratiquent une activité sportive en parallèle d'une activité scénarisée ou GNistique.

Un partenariat a donc été conclu entre les deux fédérations et porte sur plusieurs points :

- Une entente concernant l'assurance, afin de permettre à la FAS de réduire son coût (l'assureur est le même, mais le volume de la FédéGN est plus important)
- La possibilité pour les joueurs d'obtenir une double affiliation à un tarif avantageux (le coût de l'assurance étant déduit de la seconde adhésion)
- La FédéGN devient référente pour les activités scénarisées et la FAS pour les activités sportives, permettant à chaque fédération de se recentrer sur son cœur d'activité

#### Formation

La FédéGN a proposé depuis cette année des formations qui s'inscrivent dans le projet associatif.

A ce jour, trois types de formations ont déjà été dispensées : une formation de formateurs, des formations à l'escrime ludique, et de la formation premiers secours civiques de niveau 1 (PSC1).

La formation aux premiers secours se fait par le biais d'une association agréée partenaire de la FédéGN avec un tarif préférentiel.

#### Gestion des délits en GN et commission de déontologie

La FédéGN gère de plus en plus de signalements de faits indésirables, parfois délictuels, s'étant déroulés dans le cadre de GNs.

Le CA a ainsi travaillé à la création d'une commission de déontologie dont la mise en place et la définition du fonctionnement feront l'objet d'un vote durant cette assemblée générale.

## Réponses aux questions concernant les bilans

### La commission de déontologie se déplacera-t-elle sur les GNs

Non, la commission de déontologie sera en charge des faits qui lui seront signalés.

La FédéGN dispose en outre d'un pôle sécurité qui a notamment pour mission d'anticiper les problèmes de sécurité liés à de nouveaux équipements ou à des évolutions techniques d'équipements existants.

Par contre, le pôle sécurité pourra être amené à travailler sur des actions liées à des demandes de la commission de déontologie.

### L'outil de blacklisting et l'outil de signalement sont-ils opérationnels ?

L'outil de signalement est en phase finale. Il doit encore évoluer suite aux remarques des personnes l'ayant testé. Il est toutefois utilisable si nécessaire.

L'outil permettant la gestion de la liste d'exclusion est à créer, nous avons pour le moment travaillé sur l'aspect juridique.

### La FédéGN travaille-t-elle sur des normes de sécurité relatives aux répliques d'armes en mousse ?

Un travail a déjà été effectué avec des professionnels, une seconde phase, pilotée par Martin Ménager, est en cours, avec la constitution d'un groupe de travail rassemblant des revendeurs.

L'objectif de ce groupe est de déterminer les normes commerciales relatives à la mise à disposition d'équipements présentant des caractéristiques techniques et de sécurité adaptée au GN.

Il est déjà arrivé par le passé que la FédéGN déconseille l'utilisation de certaines épées jugées dangereuses. Ce travail permettra notamment de formaliser le processus.

Un accent sera également mis sur les vérifications de sécurité, La structure d'une réplique en mousse évoluant avec le temps en raison de son vieillissement.

### Qu'en est-il du matériel fabriqué par les GNistes ?

L'objectif est de s'assurer que le matériel mis sur le marché par des professionnels est sûr, pas d'empêcher les artisans et joueurs de fabriquer leur matériel de jeu.

Bien entendu, des techniques de fabrication restent proscrites, mais le choix final reviendra à l'association organisatrice.

Les vérifications de sécurité avant et pendant le jeu restent dans tous les cas la seule façon de détecter une réplique qui aurait mal vieilli, même si celle-ci répondait aux normes lors de sa fabrication.

L'objectif de la FédéGN n'est pas d'interdire ce qui est fabriqué par les joueurs, mais que des contrôles soient à minima réalisés en début de GN.

## Vote des quitus

Le vote électronique est reconduit cette année pour l'ensemble des votes.

- Quitus du bilan moral et du bilan d'activité : **34 pour**, 2 abstentions
- Quitus du bilan financier : **34 pour**, 3 abstentions



Fédération française des jeux de rôles Grandeur Nature

Agréée Jeunesse et Education Populaire

16 les Linandes Vertes – 95000 Cergy

Tel : 0805 69 2000 – Fax : 09 72 37 28 39

Site web : [www.fedegn.org](http://www.fedegn.org)

Mail : [secretariat@fedegn.org](mailto:secretariat@fedegn.org)

## Modification du règlement intérieur et des statuts

### Suppression de l'article 12-5 du règlement intérieur

La suppression de l'article concernant l'option prestation de service, qui n'a jamais été utilisée, est proposée.

*Résultats des votes : 33 pour, 1 abstention*

### Validation du statut de membre individuel

La création du statut de membre individuel, déjà appliquée dans le règlement intérieur suite à une décision du Conseil d'Administration est proposée.

La proposition comporte la validation définitive de l'article 5.2 du règlement intérieur, ainsi que la modification des articles 6, 14.1, 14.2, 16, 17, 18 et 20 des statuts pour l'ajout de la définition du statut de membre adhérent à titre individuel pour l'article 6, et la modification de la mention « membre adhérent » en « association membre adhérent » pour les autres articles.

*Résultats des votes : 34 pour, 2 abstentions*

### Evolution des statuts des représentants régionaux

Afin de simplifier le fonctionnement de la coordination nationale, la suppression des fonctions de correspondant régional et de contact régional est proposée, ainsi que la possibilité de nomination des coordinateurs régionaux par le CA en cas de vacance de poste.

*Résultats des votes : 33 pour, 1 abstention*

### Création de la Commission de Déontologie

La création de la commission de déontologie est proposée au vote. Ce vote concerne l'ajout des articles 37.1, 37.3, 37.5, 37.7, 37.9 qui font l'objet d'une proposition unique de rédaction.

*Résultats des votes : 33 pour, 2 contre, 1 abstention*

### Rôle de la commission

Trois formulations de l'article 37.2 sont soumises au vote :

#### **Proposition 1 :**

Le rôle de la commission de déontologie est de recueillir les informations concernant les événements indésirables survenus lors de jeux de rôles grandeur nature et d'y apporter une réponse adaptée.

#### **Proposition 2 :**

Le rôle de la commission de déontologie est de recueillir les informations concernant les événements indésirables survenus lors de jeux de rôles grandeur nature, **d'activités liées en relation avec les jeux de rôles grandeur nature, ou concernant des associations de jeux de rôles grandeur nature** et de **proposer au CA de la FédéGN** une réponse adaptée.

#### **Proposition 3 :**

Le rôle de la commission de déontologie est de recueillir les informations concernant les événements indésirables survenus lors de jeux de rôles grandeur nature, **d'activités liées en relation avec les jeux de rôles grandeur nature, ou concernant des associations de jeux de rôles grandeur nature** et **d'y apporter** une réponse adaptée.

*Résultats des votes : 0 voix pour la proposition 1, 9 voix pour la proposition 2, 27 voix pour la proposition 3*



**Fédération française des jeux de rôles Grandeur Nature**

Agréée Jeunesse et Education Populaire

16 les Linandes Vertes – 95000 Cergy

Tel : 0805 69 2000 – Fax : 09 72 37 28 39

Site web : [www.fedegn.org](http://www.fedegn.org)

Mail : [secretariat@fedegn.org](mailto:secretariat@fedegn.org)

## Composition de la commission

Deux formulations de l'article 37.4 sont soumises au vote :

### **Proposition 1 :**

Elle est composée au maximum de cinq membres mixtes (en genre) : le Président de la FédéGN qui peut être représenté par le responsable du pôle déontologie au sein du conseil d'administration, deux représentants élus par les associations association membres, et deux représentants élus par les joueurs titulaire d'une Carte GN ou Carte GN +

### **Proposition 2 :**

Elle est composée au maximum de cinq personnes mixtes (en genre), issues des membres de la FédéGN. Ces membres devront représenter l'ensemble de la communauté. Un seul des membres de la commission pourra être membre du CA.

*Résultats des votes : 28 voix pour la proposition 1, 11 voix pour la proposition 2, 3 abstentions*

## Application des décisions

Deux formulations des articles 37.9 et 37.10 sont soumises au vote :

### **Proposition 1 :**

**37.9 Elle dispose de trois leviers d'actions dont l'application fait l'objet d'une délibération à la majorité absolue :**

- a) Communication de sécurité envers la communauté : les informations sont transmises sans délais au pôle sécurité qui sera chargé de la diffusion de l'information
- b) Sanction interne : est instauré la possibilité de suspension d'une Carte GN, ainsi que l'impossibilité de souscription d'une formule d'assurance par le biais de la FédéGN
- c) Signalement à l'autorité judiciaire : le signalement ne pourra être transmis à l'autorité judiciaire que par le Président de la FédéGN.

**37.10 Le CA de la FédéGN doit respecter les décisions de la commission de déontologie**

### **Proposition 2 :**

**37.9 Elle peut proposer trois formes de réaction :**

- a) Communication de sécurité envers la communauté : les informations sont transmises sans délais au pôle sécurité qui sera chargé de la diffusion de l'information
- b) Sanction interne : est instauré la possibilité de suspension d'une Carte GN, ainsi que l'impossibilité de souscription d'une formule d'assurance par le biais de la FédéGN
- c) Signalement à l'autorité judiciaire : le signalement ne pourra être transmis à l'autorité judiciaire que par le Président de la FédéGN.

**37.10 Le CA de la FédéGN statuera sur les préconisations de la commission de déontologie.**

*Résultats des votes : 21 voix pour la proposition 1, 12 voix pour la proposition 2, 3 abstentions*

## Gestion du secrétariat

Deux formulations de l'article 37.6 sont soumises au vote :

### **Proposition 1 :**

Le secrétariat de la commission de déontologie **est** géré par le salarié en charge de la permanence.

### **Proposition 2 :**



**Fédération française des jeux de rôles Grandeur Nature**

Agréée Jeunesse et Education Populaire

16 les Linandes Vertes – 95000 Cergy

Tel : 0805 69 2000 – Fax : 09 72 37 28 39

Site web : [www.fedegn.org](http://www.fedegn.org)

Mail : [secretariat@fedegn.org](mailto:secretariat@fedegn.org)

Le secrétariat de la commission de déontologie **peut être** géré par le salarié en charge de la permanence.

*Résultats des votes : **5 voix pour la proposition 1**, 28 voix pour la proposition 2, 3 abstentions*

Suite aux votes, l'assemblée interpelle le CA en soulevant le fait que le cas d'un membre de la commission de déontologie dont le nom serait cité dans une affaire.

Alexandre TAMÉ prend l'engagement d'inscrire ce point au prochain CA afin d'ajouter un article supplémentaire au règlement intérieur pour anticiper cette éventualité conformément aux dispositions des articles 18 des statuts et 34 du règlement intérieur.

## **Election du CA**

Six postes sont à pourvoir cette année. Sept candidats se présentent.

Résultats de l'élection :

- Guillaume FAURE **29 voix**
- Maxime BOUDRY **31 voix**
- Stéphane GESQUIERE **31 voix**
- Lauren RIVIERE **24 voix**
- Marie-Emilie FAUCOMPRE **17 voix**
- Benjamin VILNOY **24 voix**
- Quentin CHATILLON 15 voix

*Sont également recensés 4 votes nuls et 3 abstentions.*

Sont élus Guillaume FAURE, Maxime BOUDRY, Stéphane GESQUIERE, Lauren RIVIERE, Marie-Emilie FAUCOMPRE et Benjamin VILNOY.

L'Assemblée Générale est clôturée après épuisement de l'ordre du jour



**Fédération française des jeux de rôles Grandeur Nature**

Agréée Jeunesse et Education Populaire

16 les Linandes Vertes – 95000 Cergy

Tel : 0805 69 2000 – Fax : 09 72 37 28 39

Site web : [www.fedegn.org](http://www.fedegn.org)

Mail : [secretariat@fedegn.org](mailto:secretariat@fedegn.org)